

Au chapitre de l'impôt sur le revenu des sociétés commerciales, le taux de 30 p. 100 sur la première tranche de \$10,000 a été réduit à 10 p. 100. Conjugué avec le crédit de 10 p. 100 susmentionné, ce changement supprimait en grande partie la double imposition des sociétés dont les revenus n'excédaient pas \$10,000. L'impôt des sociétés réalisant plus de \$10,000 de revenus a été augmenté à 33 p. 100. La période de report des pertes était étendue de trois à cinq ans. Les dispositions visant la dépréciation ont été modifiées de manière à tenir compte de l'avilissement.

19.—Perceptions en vertu de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, années terminées le 31 mars 1935-1949

(Taxe et article pertinent de loi)

NOTA.—Les chiffres des années 1919 à 1934 figurent à la p. 1015 de l'Annuaire de 1947.

Année	Impôt général sur le revenu		Impôt sur les dividendes et intérêts, article 9b	Impôt sur les loyers et droits régalien, article 27	Impôt sur les dons, article 88	Total ¹
	Particuliers, article 9-1	Sociétés, article 9-2				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1935	25,201,392	35,790,239	5,816,435	—	—	66,808,066
1936	32,788,746	42,518,971	7,207,601	—	194,485	82,709,803
1937	35,358,302	58,012,843	8,910,014	—	84,083	102,365,242
1938	40,070,942	69,768,605	10,152,088	—	373,897	120,365,532
1939	46,591,449	85,185,887	9,903,046	—	345,756	142,026,138
1940	45,008,858	77,920,002	11,121,632	—	398,074	134,448,566
1941	75,636,231	131,565,710	12,282,259	759,957	226,847	248,143,022 ²
1942	189,237,538	185,835,699	26,642,106	1,626,669	264,258	510,243,017 ³
1943	533,915,059	347,969,723	26,710,946	1,369,851	223,093	910,188,672
1944	809,570,762	311,378,714	25,670,804	1,272,389	1,546,633	1,151,757,035 ⁴
1945	763,896,322	276,403,849	27,052,692	1,546,445	532,599	1,072,758,968 ⁵
1946	689,506,763	217,833,540	26,823,894	1,485,725	770,369	937,729,273 ⁶
1947	691,989,231	196,819,253	28,428,143	1,708,003	1,538,888	963,458,245 ⁷
1948	656,873,403	351,535,006	33,928,935	1,960,093	2,268,845	1,059,848,357 ⁸
1949	760,151,970	488,549,610	40,965,426	2,480,337	1,632,930	1,297,999,404 ⁹

¹ Ces chiffres comprennent la portion remboursable estimative et ne concordent donc pas avec les totaux du tableau 10. ² Y compris la taxe de la défense nationale au montant de \$27,672,018. ³ Y compris la taxe de la défense nationale au montant de \$106,636,747. ⁴ Y compris la taxe différée de 1942 au montant de \$2,317,733. ⁵ Y compris la taxe différée de 1942 au montant de \$3,326,161. ⁶ Y compris la taxe différée de 1942 au montant de \$1,308,982. ⁷ Y compris la taxe différée de 1942 au montant de \$1,002,027 et la taxe des compagnies privées au montant de \$41,972,700. ⁸ Y compris la taxe différée de 1942 au montant de \$685,967 et la taxe des compagnies privées au montant de \$12,596,108. ⁹ Y compris la taxe différée de 1942 au montant de \$778,617 et la taxe des compagnies privées au montant de \$3,440,514.

Sous-section 4.—Subventions et prêts aux provinces

Subventions.—Subordonnement aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et aux accords conclus périodiquement dans la suite, le gouvernement fédéral verse annuellement à chaque province certaines sommes dont voici un état sommaire:—

Allocations d'intérêt sur la dette.—Aux termes de l'union des provinces lors de la Confédération, en 1867, le gouvernement fédéral assumait toutes les dettes et obligations échues des provinces et s'engageait à payer à celles-ci, excepté l'Ontario et le Québec, un intérêt de 5 p. 100 sur la différence en moins entre la dette réelle per capita et une dette de base établie à \$25 per capita approximativement. Lors de l'entrée de nouvelles provinces dans la Confédération, des arrangements semblables furent conclus au sujet de la prise en charge de leur dette antérieure à leur adhésion au pacte fédératif. Périodiquement, la base du calcul des allocations relative à la dette versées aux diverses provinces a été révisée. L'État paye en outre un intérêt de 5 p. 100 par année aux provinces sur la différence en moins, à